



VERIFIED BEEF
SIMPLE. PRATIQUE. FIABLE.
www.verifiedbeef.ca

TRANSFERT DES SOINS



Transfert des soins:

Les animaux en transit doivent être sous la garde d'une personne désignée responsable de leur bien-être et de leur santé. Aucun animal ne peut être laissé dans une salle de vente aux enchères, une usine de conditionnement ou un autre centre de rassemblement sans une documentation écrite sur le transfert des soins. Il est essentiel que les animaux ne soient pas laissés sans la confirmation sur place que quelqu'un en assurera la garde et en sera responsable.

Si les manifestes relatifs au bétail sont utilisés dans votre province, ces documents contiennent souvent des informations existantes qui peuvent être utilisées pour prouver le transfert des soins. Si ces manifestes ne sont pas utilisés dans votre province, vous pouvez utiliser un simple formulaire contenant les informations suivantes.

Pour assurer la continuité des soins, aucun animal ne doit être laissé dans un abattoir ou un centre de rassemblement sans un avis écrit indiquant que les soins ont été transférés entre le transporteur et le destinataire. Cette mesure vise à garantir que la personne chargée de s'occuper des animaux est clairement identifiée à tout moment.

DOCUMENT DE TRANSFERT DES SOINS

DATE D'ARRIVÉE :

HEURE D'ARRIVÉE :

LIEU D'ARRIVÉE :

ÉTAT À L'ARRIVÉE :

REPAS :

HEURE :

ENDROIT :

DATE DU DERNIER
ABREUVEMENT :

HEURE :

ENDROIT :

DATE DU DERNIER REPOS :

HEURE :

ENDROIT :

COMMENTS

(Nombre
d'animaux, type
d'animal et s'il y a
des problèmes de
bien-être animal.)

PROPRIÉTAIRE / TRANSPORTEUR :

DESTINATAIRE :

